

# PROFIL de BAIGNADE 2020



# Plage « côté BAR » - Plan d'eau des Prades Saint-Rémy-sur-Durolle

## QUALITE DE L'EAU DE BAIGNADE

### ❖ Aspect bactériologique

L'évaluation de la qualité bactériologique de l'eau de baignade est basée sur l'analyse de deux indicateurs de contamination fécale : *Escherichia coli* et *Entérocoques intestinaux*. Leur présence témoigne d'une contamination microbiologique et la potentielle présence d'autres germes bactériens pathogènes pour l'homme ou virus et parasites. Les principaux risques associés sont des troubles intestinaux (gastro entérite) ou ORL.

**Directive 2006/7/CE (moyenne et écart type des concentrations bactériologiques sur 4 années consécutives):**  
Entrée en vigueur en 2013

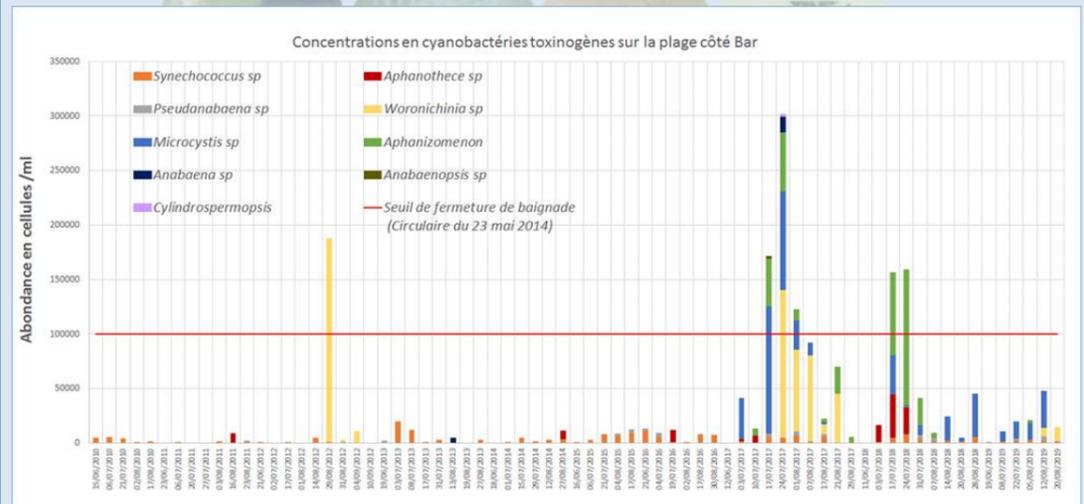


La qualité bactériologique de l'eau de baignade est « excellente ».

### ❖ Aspect cyanobactéries

Les cyanobactéries sont des microorganismes photosynthétiques naturellement présents dans l'eau. De nombreuses espèces sont recensées, seules quelques unes sont actuellement reconnues comme étant productrices de toxines.

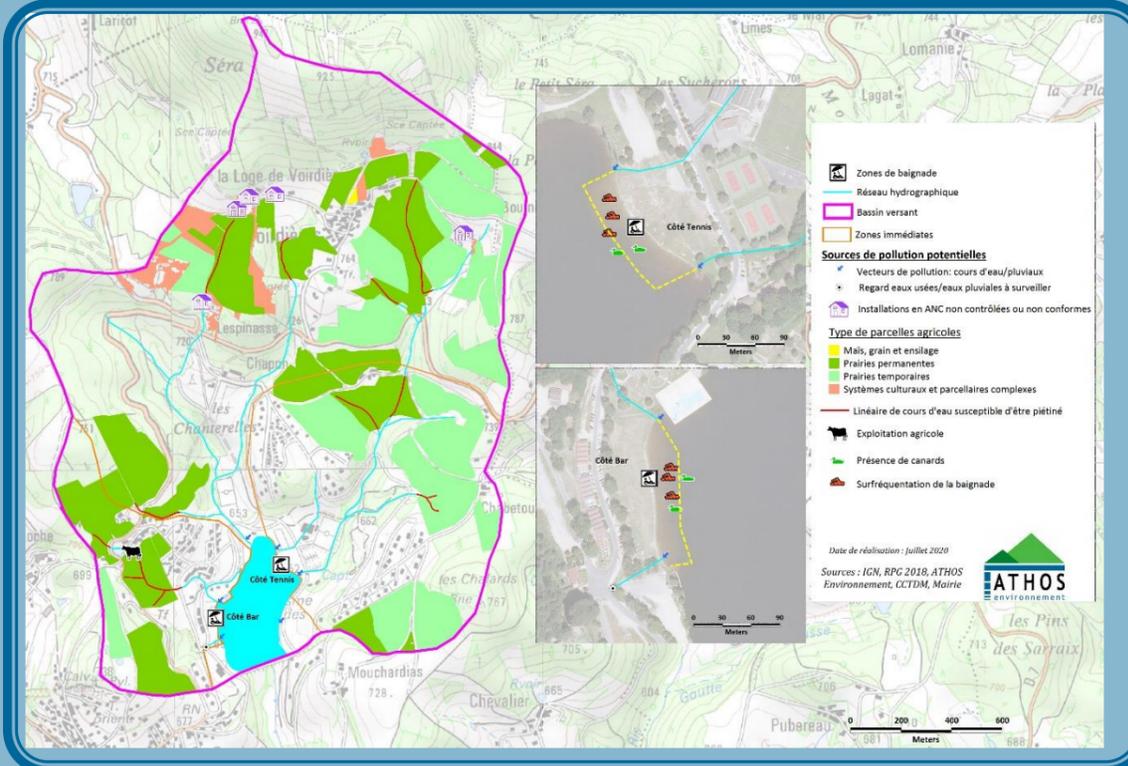
**Sur le plan d'eau des Prades, des développements de cyanobactéries sont régulièrement observés et des genres toxigènes sont détectés. Leur présence est un phénomène évolutif et ponctuel : la mise en place d'une surveillance visuelle de la plage est préconisée, en plus du suivi sanitaire réglementaire.**



NIVEAU	CYANOBACTERIES TOXINOGENES (Cellules / ml)	MICRO-CYSTINES (µg/l)	GESTION	SUIVI
Ia	20 000	13	Activité normale	Suivi cyanos Bimensuel
Ib	100 000 ou bloom		Activité normale Surveillance renforcée	Suivi cyanos + microcystines Hebdomadaire
IIa			Interdiction de la baignade et des loisirs nautiques à risques en fonction des observations terrain Autorisation des autres loisirs nautiques (2) Interdiction de consommation des poissons	Suivi cyanos + microcystines Hebdomadaire
IIb			Interdiction de la baignade et de tous loisirs nautiques Interdiction de consommation des poissons Prévenir tout contact de personnes et animaux avec l'eau	Suivi cyanos + microcystines Hebdomadaire

(1) Surveillance : transparence, changement de coloration, irisation, signalements du public, autres paramètres.  
(2) Dans le cadre d'une pratique respectant les consignes suivantes : ne pas boire l'eau, ne pas toucher l'eau, ne pas se pencher, adapter les activités en cas de vent pour éviter le chavirement (réduction de la surface des voiles...)  
**Loisirs nautiques à risque d'exposition à l'eau élevé**, par ingestion ou par contact (non exhaustif) : paddle, planche à voile, loisirs nautiques tractés...  
**Loisirs nautiques à risque d'exposition à l'eau faible**, dans le cadre d'une pratique respectant les consignes (non exhaustif) : canotage, catamarans, optimistes, pédalos...  
Les consignes seront très clairement expliquées avant l'activité.

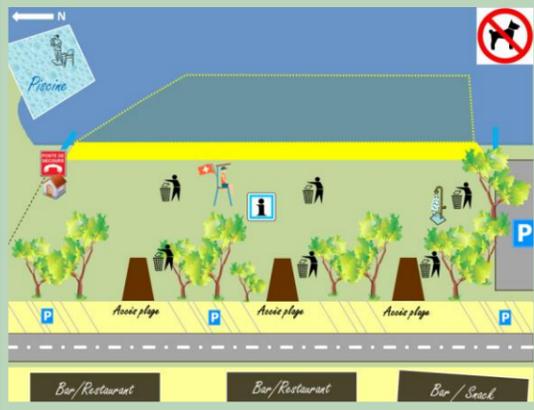
## CARTE DE SITUATION – Inventaire des sources de pollution



## ZONE DE BAIGNADE

**Nom de la baignade :**  
Plage « coté Bar » du plan d'eau des Prades  
**Commune:**  
Saint-Rémy-sur-Durolle  
**Région:**  
Auvergne-Rhône-Alpes  
**Département :**  
Puy-de-Dôme (63)  
**Période officielle d'ouverture :**  
1<sup>er</sup> juillet – 31 août

**BAIGNADE SURVEILLÉE**



## PLAN D'ACTION

### SYNTHÈSE DES ACTIONS DE RÉDUCTION DES PROLIFÉRATIONS DE CYANOBACTÉRIES

#### Amélioration de la connaissance du site

- Diagnostic sur les pratiques de l'exploitation agricole
- Diagnostic des habitations en ANC et mise en conformité des installations non conformes
- Diagnostic sur le réseau d'eaux usées à proximité du pluvial « côté Bar »

#### Action sur la Charge interne

- Réalisation de vidange régulière avec maintien d'une période d'assec
- Curage des sédiments

#### Actions sur la Charge externe

##### Réduction des apports polluants vers le lac

- Protection des cours d'eau : Pose de clôtures et maintien d'une bande enherbée pour limiter le piétinement du ruisseau par le bétail ; Réhabilitation de zone humide
- Epandage selon les prescriptions du RSD 63 : Interdiction des épandages : sur sols détremés ou gelés ; à moins de 35 m des cours d'eau ou 100 m des habitations ; à moins de 200m des zones de baignade

#### Maintien et application de l'interdiction de l'amorçage

Réflexion autour de la gestion piscicole de l'étang

## MESURES DE GESTION ACTIVE

INDICATEURS DE POLLUTION	PROCEDURE DE FERMETURE	INDICATEURS DE REOUVERTURE	PROCEDURE DE REOUVERTURE
<b>Pluie &gt; 20 mm/j</b> OU <b>Présence de plus de 900 baigneurs « côté Bar » et 1150 baigneurs « côté Tennis »</b> OU <b>Présence de plus de 80 canards sur la zone de baignade</b> OU <b>Accident sur le réseau d'assainissement</b> OU <b>Accident lié aux activités agricoles</b>	<b>Fermeture par le gestionnaire</b> Arrêté municipal + affichage explicite <b>Contacter l'ARS</b> ARS Délégation départementale 63 04 73 74 49 00 60 avenue de l'Union Soviétique 63 000 CLERMONT-FERRAND	<b>Ensoleillement fort</b> 48h après l'évènement de pollution <b>Turbidité faible 48h</b> après l'évènement de pollution (coloration normale (non marron) disque de Secchi >0,5m) OU <b>Ensoleillement faible</b> 48h après l'évènement de pollution (couverture nuageuse) <b>Turbidité forte 48h</b> après l'évènement de pollution (couleur foncée, disque de Secchi <0,5m)	<b>Réouverture de la baignade</b> Arrêté de fin d'interdiction Signalisation sur la plage <b>Ouverture d'une fiche « gestion de pollution » et archivage</b> <b>Analyse obligatoire</b> Confirmation de la fin de la pollution Non intégrée au classement de la baignade <b>Maintien de la fermeture pendant 24 h supplémentaires</b>
JOUR J	JOUR J	J + 2	J + 3



En cas de problème constaté (pollution, détérioration...) : s'adresser à la mairie de Saint-Rémy-sur-Durolle

04 73 94 30 10

www.athos-environnement.fr



# PROFIL de Baignade 2020



# Plage « côté TENNIS » - Plan d'eau des Prades Saint-Rémy-sur-Durolle

## QUALITE DE L'EAU DE Baignade

### Aspect bactériologique

L'évaluation de la qualité bactériologique de l'eau de baignade est basée sur l'analyse de deux indicateurs de contamination fécale : *Escherichia coli* et *Entérocoques intestinaux*. Leur présence témoigne d'une contamination microbiologique et la potentielle présence d'autres germes bactériens pathogènes pour l'homme ou virus et parasites. Les principaux risques associés sont des troubles intestinaux (gastro entérite) ou ORL.

Directive 2006/7/CE (moyenne et écart type des concentrations bactériologiques sur 4 années consécutives):  
Entrée en vigueur en 2013

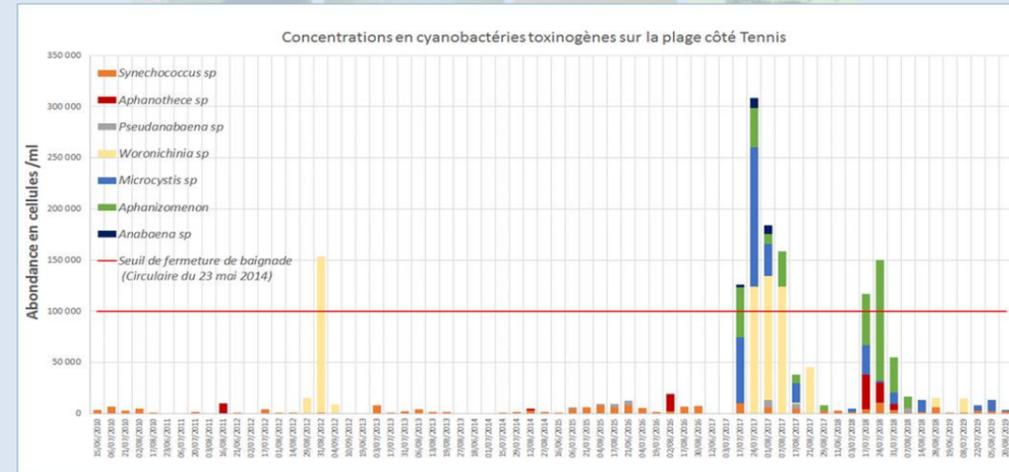


La qualité bactériologique de l'eau de baignade est « excellente ».

### Aspect cyanobactéries

Les cyanobactéries sont des microorganismes photosynthétiques naturellement présents dans l'eau. De nombreuses espèces sont recensées, seules quelques unes sont actuellement reconnues comme étant productrices de toxines.

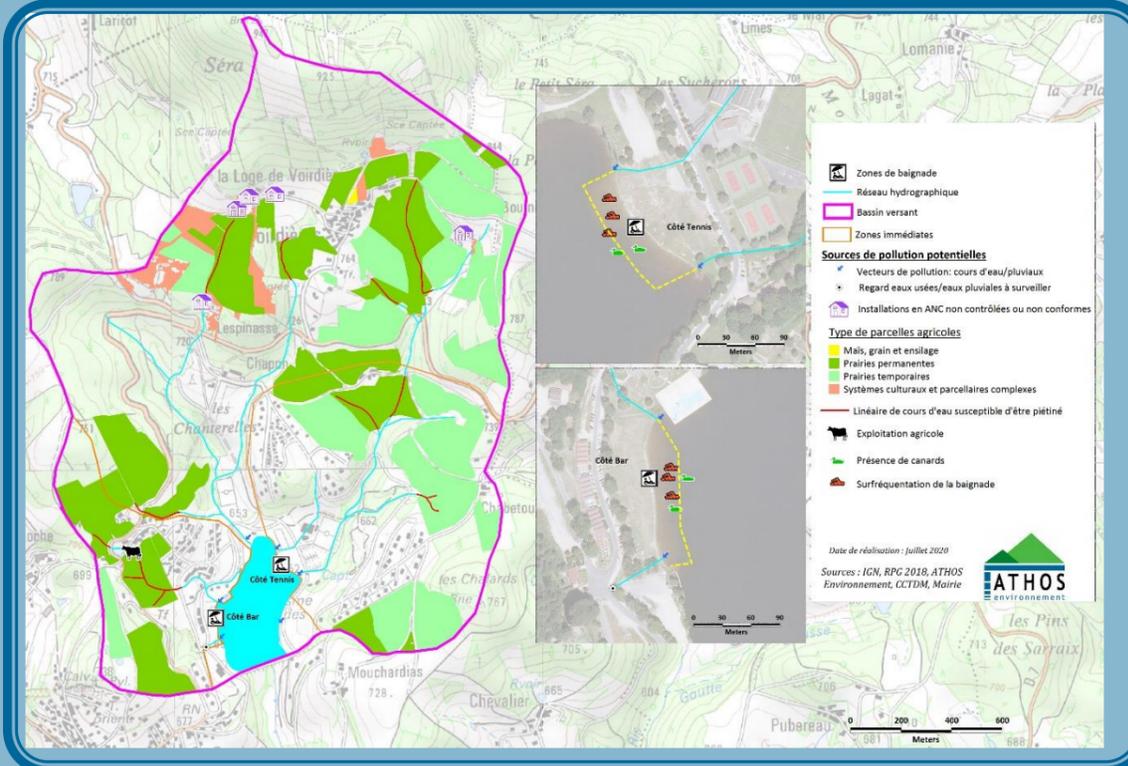
Sur le plan d'eau des Prades, des développements de cyanobactéries sont régulièrement observés et des genres toxigènes sont détectés. Leur présence est un phénomène évolutif et ponctuel : la mise en place d'une surveillance visuelle de la plage est préconisée, en plus du suivi sanitaire réglementaire.



NIVEAU	CYANOBACTERIES TOXIGÈNES (Cellules / ml)	MICRO-CYSTINES (µg/l)	GESTION	SUIVI
Ia	20 000	13	Activité normale	Suivi cyanos Bimensuel
Ib	100 000 ou bloom		Activité normale Surveillance renforcée	Suivi cyanos + microcystines Hebdomadaire
IIa			Interdiction de la baignade et des loisirs nautiques à risques en fonction des observations terrain Autorisation des autres loisirs nautiques (2) Interdiction de consommation des poissons	Suivi cyanos + microcystines Hebdomadaire
IIb			Interdiction de la baignade et de tous loisirs nautiques Interdiction de consommation des poissons Prévenir tout contact de personnes et animaux avec l'eau	Suivi cyanos + microcystines Hebdomadaire

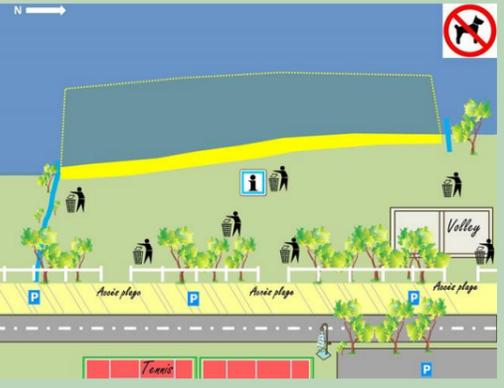
(1) Surveillance : transparence, changement de coloration, irisation, signalements du public, autres paramètres.  
(2) Dans le cadre d'une pratique respectant les consignes suivantes : ne pas boire l'eau, ne pas toucher l'eau, ne pas se pencher, adapter les activités en cas de vent pour éviter le chavirement (réduction de la surface des voiles...)  
**Loisirs nautiques à risque d'exposition à l'eau élevé**, par ingestion ou par contact (non exhaustif) : paddle, planche à voile, loisirs nautiques tractés...  
**Loisirs nautiques à risque d'exposition à l'eau faible**, dans le cadre d'une pratique respectant les consignes (non exhaustif) : canotage, catamarans, optimistes, pédalos...  
Les consignes seront très clairement expliquées avant l'activité.

## CARTE DE SITUATION – Inventaire des sources de pollution



## ZONE DE Baignade

**Nom de la baignade :**  
Plage « coté Tennis » du plan d'eau des Prades  
**Commune :**  
Saint-Rémy-sur-Durolle  
**Région :**  
Auvergne-Rhône-Alpes  
**Département :**  
Puy-de-Dôme (63)  
**Période officielle d'ouverture :**  
1<sup>er</sup> juillet – 31 août



En cas de problème constaté (pollution, détérioration...) : s'adresser à la mairie de Saint-Rémy-sur-Durolle  
04 73 94 30 10  
www.athos-environnement.fr

## PLAN D'ACTION

### SYNTHÈSE DES ACTIONS DE RÉDUCTION DES PROLIFÉRATIONS DE CYANOBACTÉRIES

#### Amélioration de la connaissance du site

- Diagnostic sur les pratiques de l'exploitation agricole
- Diagnostic des habitations en ANC et mise en conformité des installations non conformes
- Diagnostic sur le réseau d'eaux usées à proximité du pluvial « côté Bar »

#### Action sur la Charge interne

- Réalisation de vidange régulière avec maintien d'une période d'assec
- Curage des sédiments

#### Actions sur la Charge externe

##### Réduction des apports polluants vers le lac

- Protection des cours d'eau : Pose de clôtures et maintien d'une bande enherbée pour limiter le piétinement du ruisseau par le bétail; Réhabilitation de zone humide
- Epandage selon les prescriptions du RSD 63: Interdiction des épandages sur sols détrempeés ou gelés; à moins de 35 m des cours d'eau ou 100 m des habitations; à moins de 200m des zones de baignade

#### Maintien et application de l'interdiction de l'amorçage

Réflexion autour de la gestion piscicole de l'étang

## MESURES DE GESTION ACTIVE

INDICATEURS DE POLLUTION	PROCÉDURE DE FERMETURE	INDICATEURS DE REOUVERTURE	PROCÉDURE DE REOUVERTURE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pluie &gt; 20 mm/j OU</li> <li>Présence de plus de 900 baigneurs « côté Bar » et 1150 baigneurs « côté Tennis »</li> <li>Présence de plus de 80 canards sur la zone de baignade</li> <li>Accident sur le réseau d'assainissement</li> <li>Accident lié aux activités agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fermeture par le gestionnaire</li> <li>Arrêté municipal + affichage explicite</li> <li>Contacter l'ARS</li> <li>ARS Délégation départementale 63 04 73 74 49 00</li> <li>60 avenue de l'Union Soviétique 63 000 CLERMONT-FERRAND</li> <li>Analyse facultative</li> <li>Confirmation de la pollution</li> <li>Non intégrée au classement de la baignade</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ensoleillement fort 48h après l'évènement de pollution</li> <li>Turbidité faible 48h après l'évènement de pollution (coloration normale (non marron) disque de Secchi &gt;0,5 m)</li> <li>OU</li> <li>Ensoleillement faible 48h après l'évènement de pollution (couverture nuageuse)</li> <li>Turbidité forte 48h après l'évènement de pollution (couleur foncée, disque de Secchi &lt;0,5m)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réouverture de la baignade</li> <li>Arrêté de fin d'interdiction</li> <li>Signalisation sur la plage</li> <li>Ouverture d'une fiche « gestion de pollution » et archivage</li> <li>Analyse obligatoire</li> <li>Confirmation de la fin de la pollution</li> <li>Non intégrée au classement de la baignade</li> <li>Maintien de la fermeture pendant 24 h supplémentaires</li> </ul>
JOUR J	JOUR J	J + 2	J + 3

